



LES COÛTS DE LA SANTÉ EN EUROPE

A LIRE ATTENTIVEMENT

- 1. Vous désirez voyager hors de nos frontières ?*
- 2. Vos enfants font un séjour linguistique ?*

PRENEZ VOS PRECAUTIONS



Vous êtes ici : Accueil > Portails Pays > Allemagne > Santé > Médecine de soins

Médecine de soins

ALLEMAGNE

L'état sanitaire de l'Allemagne, ainsi que son infrastructure médicale, sont comparables à ceux de la France.

Le coût des consultations est fixe et rigoureusement tarifé, il peut varier de 1 à 3,5 fois en fonction du type d'assurance sociale du patient. Il est de 25€ chez un médecin généraliste, 45€ chez un spécialiste.

Les consultations ont lieu en général de 8 à 12h et de 16 à 18 h, sauf le mercredi, samedi et dimanche.

Numéros utiles

- ▶ Urgences médicales : 112
- ▶ Accidents de la circulation : 110

Praticiens francophones

Des listes de médecins francophones sont disponibles sur le site de l'Ambassade des France à Berlin

- ▶ www.botschaft-frankreich.de/ Rubrique "Vivre en Allemagne > Vie pratique > Médecins francophones"

A savoir

Avec l'arrivée du printemps débute chaque année l'activité des **tiques**. Extrêmement répandus en **Bavière**, ces petits acariens, localisés sur la végétation basse (sous-bois, fourrés, hautes herbes...) peuvent être porteurs d'agents pathogènes (borrelia, virus) et transmettre, en cas de morsure sur l'homme, la maladie de Lyme (borreliose) ou la méningo-encéphalite de printemps.

S'il n'existe à l'heure actuelle aucun vaccin contre la maladie de Lyme, présente partout en Bavière, les signes dermatologiques à court terme (érythème d'abord localisé autour de la morsure, puis migrant) et les complications nerveuses (névrites), articulaires (arthrites) et cardiaques à long terme disparaissent généralement sans séquelles sous antibiothérapie.

Il n'en est pas de même pour la méningo-encéphalite de printemps. Beaucoup plus rare, et relativement localisée (région du Bayerischer Wald près de la frontière tchèque, plaine danubienne, vallées de l'Isar, de la Salzach, de la Vils et de l'Inn; à Munich même le risque est statistiquement quasi nul), cette pathologie peut cependant exposer les moins de 15 ans et les plus de 60 ans (système immunitaire plus faible) à un pronostic grave. La "Société bavaroise pour la médecine tropicale et immunitaire" recommande la vaccination. Un vaccin efficace (mais uniquement contre le risque de méningite) est disponible en République fédérale d'Allemagne, en Autriche et en France (centres anti-amariles). Il est bien toléré dans la majorité des cas, mais présente néanmoins des effets secondaires chez les personnes sensibles. La vaccination, qui doit donc se faire au cas par cas, s'adresse principalement aux gens vivant en permanence à la campagne ou à ceux qui y séjournent pour une longue durée (campeurs, randonneurs, pêcheurs, etc.).

Il faut savoir que toute tique n'est pas porteuse de germes, que toute morsure n'est pas contaminatrice et que toute contamination n'implique pas un pronostic grave. Des paramètres comme la température, le degré d'humidité, l'habitat de ces insectes, l'état immunitaire du "mordu" jouent un rôle pour le pronostic.

Pour en savoir plus

- ▶ Rubrique "vaccinations" de notre site : www.mfe.org/Default.aspx?SID=12386



Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Portails Pays](#) > [Espagne](#) > [Santé](#) > [Médecine de soins](#)

Médecine de soins

ESPAGNE

Médecins

L'état sanitaire de l'Espagne, ainsi que son infrastructure médicale, sont comparables à ceux des autres pays européens. L'OMS a ainsi inscrit le système national de santé espagnol parmi les 5 meilleurs du monde.

Plus de 90 % de la population utilise le système de santé public pour ses besoins médicaux. L'État espagnol couvre les besoins de santé (soins et pharmacie) de tous ses citoyens à travers son système national de santé qui est financé au moyen des cotisations à la sécurité sociale et géré par les Communautés autonomes à travers leurs Comités sanitaires et services régionaux sanitaires.

Toutes les personnes travaillant pour le compte d'un tiers et les travailleurs indépendants **doivent être affiliés à la sécurité sociale** (*Instituto Nacional de Seguridad Social*) **et verser des cotisations mensuelles**. Ils reçoivent une carte de sécurité sociale qui leur permettra de demander leur carte de santé auprès du centre médical dont ils dépendent. **Ils pourront ainsi recevoir des soins médicaux (à l'exception des soins dentaires), obtenir des médicaments et être hospitalisés gratuitement.** Le système permet aux citoyens de choisir leur médecin de famille. La majorité des patients obtiennent un rendez-vous avec leur médecin sous un délai d'un ou deux jours. Pour consulter un spécialiste, les patients doivent être envoyés par leur médecin de famille, sauf en cas d'urgence. Malheureusement, comme dans la plupart des pays européens, **la liste d'attente des spécialistes, ou pour les interventions volontaires ou non urgentes, est généralement longue.**

Environ 15 % de la population possède un contrat d'assurance maladie privée en complément ou en substitution du système de santé public. Vous pouvez souscrire à ce type de contrat d'assurance auprès des nombreuses compagnies et sociétés médicales privées existant en Espagne. Ces sociétés possèdent leurs propres cliniques, cabinets de consultation et laboratoires. Les prix varient en fonction de l'âge et du sexe du bénéficiaire.

Il faut compter entre 45 et 70 € pour la consultation d'un généraliste et entre 120 et 150 € pour un spécialiste.

Pour en savoir plus :

- ▶ Organisme espagnol de sécurité sociale : [Instituto Nacional de Seguridad Social](#) > trabajadores>afiliacion
- ▶ Le [Ministère de la santé espagnol](#) fournit la liste des hôpitaux par région : ciudadanos > prestaciones y centros sanitarios
- ▶ Fiche [Eures](#) (Espagne > conditions de vie et de travail > système de santé)

Hôpitaux

Province d'Albacete

- Hôpital d'Albacete : (967) 59 71 00
- Croix Rouge : (967) 21 90 12
- Ambulance : (967) 52 07 94

Province d'Alicante

- Hôpital Général : (96) 590 83 00
- Hôpital Universitaire : (96) 590 87 00
- Croix Rouge : (96) 525 25 25
- Ambulance : (96) 514 40 00
- Centre Antipoison : (96) 562 04 20

Les pharmacies sont bien approvisionnées.

- Pharmacie de garde de Madrid, Tél. : 098

Les médicaments sont toujours prescrits par le médecin au moyen d'une ordonnance officielle et sont à la charge du patient à hauteur de 40 %. Les médicaments coûtent généralement moins cher que dans d'autres pays grâce aux restrictions de prix imposées par le gouvernement.

Il est vivement conseillé de consulter le médecin traitant avant le départ et de souscrire une assurance rapatriement.

Dernière mise à jour : juin 2011



Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Portails Pays](#) > [Italie](#) > [Santé](#) > [Médecine de soins](#)

Médecine de soins

ITALIE

L'état sanitaire de l'Italie est semblable à celui des autres pays européens.

Des adresses de médecins et d'hôpitaux peuvent être obtenues auprès des différents consulats de France en Italie (ex. Rome : www.ambafrance-it.org/spip.php?article1898).

Lors de votre arrivée en Italie, il vous faudra solliciter - gratuitement - votre inscription auprès de l'Agence Sanitaire Locale (A.S.L. / Azienda Sanitaria Locale) de votre quartier. Cette démarche vous permettra d'accéder à une couverture médicale et bénéficier ainsi de visites gratuites chez le médecin référent. Il vous faudra fournir une pièce d'identité valide, le code fiscal de chaque membre adulte de la famille, un certificat de résidence et la demande de choix du médecin référent (medico di famiglia)

La liste des médecins généralistes de votre quartier est disponible sur le [site du ministère de la santé](#) > Servizio sanitario nazionale > indirizzi utili

Les soins médicaux et dentaires urgents sont gratuits si vous consultez d'abord un généraliste conventionné par la USL (Unità Sanitaria Locale, la sécurité sociale). C'est lui qui vous orientera, si nécessaire, vers un spécialiste.

Toute personne qui se présente aux services des urgences d'un hôpital public italien est prise en charge gratuitement. Les délais d'attente dans le secteur public conduisent beaucoup d'Italiens et d'étrangers à recourir au service privé.

Le service privé se caractérise par des honoraires souvent élevés : le coût de la médecine privée est plus élevé qu'en France (consultation chez un généraliste : de 50 à 80€ et jusqu'à 150€ chez un spécialiste). Les soins dans le service public italien sont d'assez bon niveau, mais en raison de sa surcharge, les délais sont parfois très longs (plusieurs semaines ou mois selon le type d'examen à effectuer).

Les médicaments ou examens prescrits ne sont pas pris en charge, sauf par une assurance privée.

A Naples, les soins sont satisfaisants pour ce qui concerne la médecine de famille. Les maladies nécessitant une hospitalisation posent cependant problème, les structures d'accueil étant souvent déficientes et manquant de personnel soignant.

Pour ce qui concerne Turin et Gênes, en milieu hospitalier, les interventions chirurgicales sont effectuées par des chirurgiens de qualité, mais les soins post-opératoires sont médiocres (ex. nécessité de recourir à une infirmière privée pour la surveillance d'un malade de nuit).

Si vous êtes inscrits à l'ASL et partez en voyage à l'étranger, il convient de demander à votre bureau A.S.L. de vous délivrer la Carte européenne d'Assurance maladie (*tessera europea di assicurazione malattia*) qui atteste de vos droits et permet la prise en charge de vos soins en Europe.

Les pharmacies sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00 et de 16h00 à 19h30 et le samedi matin de 8h30 à 13h00. La liste des pharmacies de garde est affichée à l'extérieur de toutes les pharmacies et est publiée dans les quotidiens.

Pour en savoir plus :

- Site du ministère de la santé italien : www.ministerosalute.it/

Dernière mise à jour : 07/2011



Vous êtes ici : Accueil > Portails Pays > Royaume-Uni > Santé > Médecine de soins

Médecine de soins ROYAUME-UNI/ANGLETERRE

Inscription au système de santé

En cas d'installation durable au Royaume-Uni, il est recommandé de souscrire à une assurance médicale privée (les plus importantes sont BUPA et PPP). Les cotisations sont souvent élevées, mais certaines sont prises en charge par l'employeur.

A défaut de recourir à la médecine privée fort coûteuse au Royaume-Uni (à titre d'exemple, le prix d'une consultation chez un généraliste du secteur privé varie de 75 £ (95 €) à 250 £ (315€)), **les ressortissants français peuvent bénéficier gratuitement des soins dispensés par les médecins généralistes et les hôpitaux appartenant au "National Health Service" (www.nhs.uk)**, le système de santé publique.

Pour en bénéficier, il est recommandé dès son arrivée au Royaume-Uni, dès lors que l'on dispose d'une adresse fixe, de **s'inscrire sur la liste des patients d'un médecin généraliste (*General Practitioner - GP*) de son quartier** et ce avant même la première consultation. Il convient de se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de l'accès aux services de soins gratuits du NHS. Cette démarche peut s'avérer très utile en cas d'urgence : le praticien facturera ses services au tarif de la médecine privée si vous n'êtes pas inscrit. La liste des GP est disponible auprès du bureau de poste ou de la bibliothèque locale, ou auprès de la "Local Health Authority". Après avoir rempli un formulaire, l'assuré reçoit une carte médicale avec son immatriculation auprès du NHS.

Le système de santé britannique, dans son ensemble, laisse à désirer, faute d'investissements suffisants. Les médecins généralistes sont souvent submergés de rendez-vous et les attentes pour une consultation à leur cabinet sont très longues. Ils se déplacent rarement à domicile. De même, les unités hospitalières ont à faire face à un manque croissant de médecins et d'infirmières ; les délais d'attente pour certaines opérations se comptent en années. L'admission à l'hôpital se fait par l'intermédiaire du service des accidents ou des urgences ou sur demande d'un médecin généraliste. Les séjours dans les hôpitaux gérés par le service national de santé sont gratuits sauf si l'assuré souhaite des aménagements spéciaux (chambre individuelle, par exemple). Certains hôpitaux disposent également de services de médecine ambulatoire (walk in), où l'attente peut être très longue, jusqu'à plusieurs heures.

Pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste de médecine publique, l'assuré doit systématiquement passer par l'intermédiaire de son GP.

Les soins dentaires peuvent être effectués dans le cadre du NHS. Le patient paie alors 80% des frais jusqu'à concurrence de 360 £ (515 €) par traitement, à l'exclusion des prothèses dentaires, couronnes, bridges. Les dentistes exerçant dans le cadre du NHS sont cependant de moins en moins nombreux et l'on doit souvent recourir aux soins coûteux du secteur privé.

Les médicaments inscrits sur la liste du NHS (drug tarif) sont obtenus moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 6,10 £ (8,72 €) par médicament prescrit.

Une liste des médecins et autres praticiens français accrédités par le Consulat général de France à Londres peut être consultée sur son site internet : www.consulfrance-londres.org/

Pour plus d'informations sur les médecins français présents à Londres :

- ▶ www.medecinefrancaiselondres.org.uk
- ▶ www.cabinetdentaire.co.uk
- ▶ www.medicare-francais.co.uk

Dès que vous commencez à travailler, rendez vous au *Department of Social Security ou Benefit Agency* le plus proche de chez vous, muni d'une attestation d'emploi ou d'un contrat de travail. Vous recevrez alors un numéro temporaire. Un numéro définitif vous parviendra environ 8 semaines après votre demande. Il est à communiquer à votre employeur. Cette inscription est indispensable pour que les cotisations (chômage et retraite) qui sont prélevées tous les mois sur votre salaire soient bien reversées sur votre compte de sécurité sociale britannique. Vous devrez également remplir un formulaire P46 qui sera adressé au Tax Office de l'employeur et obtiendrez ainsi un Tax Code.

- ▶ www.jobcentreplus.gov.uk/JCP/index.html (pour trouver le bureau dont vous dépendez)
- ▶ www.dwp.gov.uk/ (informations sur le NIN)

NB : le National Insurance Number ne peut être exigé de vous lors d'un entretien préalable à l'obtention d'un emploi. Expliquez qu'il s'agit de votre premier emploi et que vous effectuerez les démarches indiquées ci-dessus.

Carte européenne d'assurance maladie

L'accès aux soins de santé se fait uniquement **sur présentation de la carte européenne d'assurance maladie** ou du certificat provisoire de remplacement.

La personne qui ne présenterait pas l'un de ces deux documents serait susceptible d'être traitée comme un patient privé et se verrait facturer la totalité des soins reçus.

D'autre part, lorsque vous résidez au Royaume-Uni et souhaitez effectuer un déplacement en France, pour être couvert sur une courte période, il est nécessaire de se procurer la carte européenne d'assurance maladie (EHIC- european health insurance card) par internet auprès de www.dh.gov.uk/travellers (elle sera délivrée sous 8 jours) ou par téléphone au 0845 606 2030 (délivrée sous 10 jours).

Il est vivement conseillé de consulter le médecin traitant avant le départ et de souscrire une assurance rapatriement.

Pour en savoir plus :

[Conseils aux voyageurs](#)

(Dernière mise à jour : juin 2011)



Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Portails Pays](#) > [Irlande](#) > [Santé](#) > [Médecine de soins](#)

Médecine de soins

IRLANDE

Précautions à prendre

Sur le plan médical, aucune vaccination n'est exigée pour l'entrée sur le territoire irlandais. Il convient toutefois d'être à jour dans ses vaccins (diphtérie, poliomyélite et tétanos). Pour les enfants, il est important de surveiller le calendrier vaccinal.

L'avortement est illégal en Irlande.

S'agissant du SIDA, il est rappelé que le risque existe partout dans le monde et que les mesures de prévention doivent être observées où que l'on soit.

Pour en savoir plus

- ▶ [Fiche Irlande sur le site de l'Institut Pasteur](#)

Système de santé publique et accès aux soins

Que vous soyez assuré ou pas en Irlande (pays de résidence), vous avez droit à toutes les prestations en nature proposées en application de la législation de ce pays. Ces prestations sont servies pas l'institution d'assurance maladie de votre lieu de résidence dans les mêmes conditions que pour toutes les autres personnes assurées dans ce pays.

En Irlande, les services de la santé sont gérés au niveau local par 8 administrations sanitaires régionales.

Le secteur de la santé se caractérise par la coexistence de deux systèmes parallèles et inégaux :

- ▶ un secteur public qui s'adresse aux personnes à revenus modestes et comporte de nombreuses carences
- ▶ un secteur privé offrant une meilleure qualité de prise en charge médicale pour un coût nettement plus élevé

Compte tenu des insuffisances du système public (gratuité des soins réservée à quelques catégories de personnes, listes d'attente pour l'accès aux traitements médicaux et chirurgicaux, absence de certaines spécialités, etc.), il est préférable, en cas d'installation durable en Irlande, de souscrire à une assurance médicale privée. Les cotisations sont parfois élevées, mais elles peuvent dans certains cas faire l'objet d'une prise en charge partielle ou totale par l'employeur.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur l'accès aux soins auprès du centre de Dublin.

Eastern Regional Health Authority

Customer Services Department
Dr. Steevens' Hospital - Dublin 8
Tél. (Local) : 1 800 520 520
Courriel : customer.services@erha.ie

Il est vivement conseillé de consulter son médecin traitant avant le départ et de souscrire à une assurance rapatriement.

Pour en savoir plus

- ▶ [Site du service de la santé en Irlande](#)
- ▶ [Article sur le système de soin Irlandais sur le site de l'Ambassade de France à Dublin](#)

Dernière mise à jour : 05/2012

